COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 4 décembre 2015 et affichée ce même jour. Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 11 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

- 1 CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 6 NOVEMBRE 2015.
- 2 COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE CREMIEU / ATTRIBUTION DOTATION DE COMPENSATION.
- 3 COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE CREMIEU / CHARTE SIGNALETIQUE.
- 4 MAITRISE D'ŒUVRE CREATION RESTAURANT SCOLAIRE-ECOLE DE MUSIQUE / ATTRIBUTION DU MARCHE.
- 5 CONSEILS DE QUARTIERS / PROCEDURE DE MISE EN PLACE.
- 6 RECENSEMENT 2016 / RECRUTEMENTS ET REMUNERATIONS.
- 7 FINANCES / AUTORISATION DE CREDITS POUR INVESTISSEMENTS 2016.
- 8 FINANCES / SUBVENTION AU CCAS / AVANCE SUR BUDGET 2016.
- 9 FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2016.
- 10 FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE 2016.
- 11 COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.
- 12 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

L'an deux mille quinze, le vendredi 11 décembre, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS: MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (à partir de 19h40), MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER (jusqu'à 20h50), M. POMMET, MME MARCHAND, MM. DURAND (jusqu'à 20h45), BELMELIANI, MME BAZ (à partir de 19h15), MM. CASTOR, CAZALY, MME DUGOURD (à partir de 19h50), M. GRIS, MME LAMBERT, M. LAURE, MME BALLANDRAS, M. ROCHER (jusqu'à 20h19), MMES NIZOT, PARDAL.

POUVOIRS:	M. REYNAUD	A	MME CHINCHOLE (jusqu'à 19h40).
	M. DURAND	A	M. MICHALLET (à partir de 20h45).
	MME BAZ	A	MME BRENIER (jusqu'à 19h15).
	MME BRISSAUD	A	MME ROUX.
	MME DUGOURD	A	M. POMMET (jusqu'à 19h50).
	MME GAROFALO	A	M. SBAFFE.
	MME PEYSSON	A	M. IMBERDISSE.
	M. MAZABRARD	A	MME BALLANDRAS.
	M. PATICHOUD	Α	M. ROCHER (jusqu'à 20h19).

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes de tous les attentats.

A l'issu de cet hommage, Monsieur le Maire présente en son nom et au nom du Conseil municipal, ses condoléances les plus sincères à Madame Lucie PEYSSON Conseillère déléguée (décès de sa belle-mère), à Sylvie LALICHE employée communale ATSEM (décès de son époux) et à Bruno TSCHUDI Directeur des Services Techniques (décès de son beau-père et de sa mère).

Deux points supplémentaires sont ensuite proposés à l'assemblée pour être inscrit à l'ordre du jour, à savoir :

- -Déclassement provisoire d'une partie de la voirie communale de l'espace Letrat.
- -Subvention exceptionnelle au TELETHON.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 6 novembre 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 6 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- <u>2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE CREMIEU / ATTRIBUTION DOTATION DE COMPENSATION.</u>

Monsieur le Maire et Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances rappellent au Conseil sa délibération du 21 novembre 2014 fixant à 1.768.807 € le montant de la dotation de compensation attribuée à la commune de Tignieu Jameyzieu par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu.

Cette dotation a été recalculée suite à la prise en compte définitive des voiries transférées par la commune à la CCIC, ainsi que des activités de l'Accueil Collectif de Mineurs, à savoir :

-avec mise à jour de l'Accueil Collectif de Mineurs 1.737.400 € (année 2015). -avec mise à jour des voiries 1.817.443 € (année 2016).

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté le 19 octobre 2015, le rapport financier prenant en compte ces transferts et validé le montant de la dotation de compensation qui sera versée à la commune de Tignieu Jameyzieu, à savoir 1.817.443 €. Le Conseil Communautaire a entériné ce rapport par délibération du 29 octobre 2015. Cette décision a été notifiée à l'ensemble des communes membres de la CCIC par courrier du 2 novembre 2015, pour approbation dans un délai de trois mois à compter de cette date de notification.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le montant définitif de l'attribution de compensation, à savoir 1.737.400 € pour l'année 2015, puis au regard de la modification du transfert de charges des voiries, d'approuver le montant définitif de cette attribution à compter du 1^{er} janvier 2016, soit 1.817.443 €.

Monsieur POMMET demande ce qu'il adviendra de ce montant en cas de hausse des recettes fiscales. Monsieur le Maire lui répond que la dotation ne changera pas, sauf en cas de modification dans les compétences exercées par la CCIC.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- 3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE CREMIEU / CHARTE SIGNALETIQUE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a présenté les résultats de l'étude signalétique intercommunale lors du Conseil Communautaire du 29 octobre 2015. Il rappelle que le projet signalétique a pour objectif d'implanter des Relais d'Information et de Service (RIS), ainsi qu'une Signalétique d'Information Locale (SIL) sur les vingt et une communes de la CCIC, afin d'indiquer les commerces, artisans, équipements publics, sites touristiques, voire même les sentiers de randonnée.

A ce titre, une charte issue du groupe de travail sur la signalétique a également été présentée le soir du Conseil Communautaire. Ce document présente les caractéristiques visuelles et techniques retenues pour le mobilier signalétique. Cette charte constitue une validation de principe à opter pour les mêmes caractéristiques visuelles et techniques de ce mobilier, dans le cas de son installation sur le territoire de la commune de Tignieu Jameyzieu.

Monsieur le Maire précise que la validation de cette charte n'entraine aucun engagement financier, ni aucun engagement de la commune à poursuivre le projet de signalétique intercommunale.

Madame BRENIER fait remarquer « qu'au-delà de trois informations la lecture devient aléatoire pour les automobilistes ». Monsieur le Maire fera remonter cette remarque à la CCIC, en sa qualité de Vice-président.

A la question de Madame LAMBERT sur la gestion des dommages causés à ces mobiliers de signalétique, Monsieur le Maire précise que la CCIC a prévu un contrat d'entretien avec un prestataire extérieur.

Monsieur IMBERDISSE demande si les panneaux comportant le plan de la commune seront refaits au titre de cette charte ; ce à quoi Monsieur le Maire lui répond « qu'ils seront refaits en liaison avec la refonte du règlement de publicité ».

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- <u>4 - MAITRISE D'ŒUVRE CREATION RESTAURANT SCOLAIRE-ECOLE DE MUSIQUE / ATTRIBUTION DU MARCHE.</u>

Madame ROUX Adjointe en charge des Bâtiments informe le Conseil du lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un bâtiment à usage de restaurant scolaire et d'école de musique, à proximité immédiate du groupe scolaire Village.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 23 octobre 2015 avec une date limite de réception des offres fixée au 16 novembre 2015 à 12 heures. La parution a été effectuée dans le journal « L'Essor » en date du 30 octobre 2015. Trente-deux candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti et la Direction des Services Techniques a procédé à un premier examen de celles-ci en présence des membres de la Commission d'appel d'offres, afin de retenir trois candidats qui ont été auditionnés le 26 novembre 2015, par cette même Commission.

Celle-ci s'est ensuite réunie pour statuer sur le bilan de ces auditions le 2 décembre 2015 et à attribué comme suit le marché de maîtrise d'œuvre précité :

-B.CUBE pour un montant de 197.760 € TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- <u>5 - CONSEILS DE QUARTIERS / PROCEDURE DE MISE EN PLACE.</u>

Monsieur BELMELIANI Conseiller délégué présente au Conseil le projet de création de trois Conseils de Quartiers sur le territoire communal, à savoir sur La Plaine, sur Village et sur Jameyzieu.

S'appuyant sur la loi du 27 février 2002, cette démarche se veut un outil de dialogue démocratique des habitants par le développement et l'animation de projets pour lesquels ils prendront une place active. L'objectif est que les Conseils de Quartiers permettent :

- -L'expression et l'échange entre les citoyens.
- -La diffusion et le relais de l'information municipale.
- -Le développement des pratiques citoyennes.
- -L'animation du quartier.
- -Une force de proposition pour la mise en œuvre de projets d'intérêt général.

Des principes fondamentaux devront être respectés, à savoir le respect des règles démocratiques en matière d'écoute, de respect de l'autre, d'égalité et de laïcité, mais également le respect de la neutralité politique au service de l'intérêt collectif.

Les Conseils de Quartiers seront composés de vingt à quarante personnes volontaires, âgées de plus de 16 ans. Les principes de parité, de représentativité et d'équilibre des générations seront recherchés. Monsieur BELMELIANI précise que les élus du Conseil municipal et les employés communaux ne pourront pas se porter candidats. Seuls les trois délégués du Conseil en charge de ce dossier seront membres de droit des Conseils de Quartiers.

La durée du mandat sera de deux ans et la commune s'engage à mettre à disposition des locaux pour le bon fonctionnement de ces Conseils. Par ailleurs, les membres de ces structures seront répartis en deux collèges, à savoir :

- -Un premier collège constitué pour les ¾ par des habitants de la commune.
- -Un deuxième collège sera ouvert pour le ¼ restant, aux acteurs de la vie locale (représentants du monde associatif, économique et institutionnel).

Monsieur BELMELIANI rappelle que le groupe projet s'est réuni le 2 décembre 2015 pour organiser la procédure de mise en place de la communication pour le dépôt des candidatures et répond en cela à la question de Madame BALLANDRAS.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- 6 - RECENSEMENT 2016 / RECRUTEMENTS ET REMUNERATIONS.

Madame BRENIER Adjointe en charge des Ressources Humaines informe le Conseil que le recensement 2016 de la population communale sera réalisé du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour ce faire, un coordonnateur communal a déjà été recruté et treize agents recenseurs le seront prochainement pour assurer la mission de collecte des données (questionnaire) auprès des habitants, étant ici précisé que l'INSEE assure un suivi tout au long de la période précitée. L'ensemble des documents ainsi collectés sera déposé en mairie dans une armoire sécurisée, afin de garantir leur confidentialité.

Madame BRENIER précise que la collecte par Internet sera privilégiée pour le recensement 2016, conformément à la volonté de l'INSEE.

Pour couvrir une partie des frais de ce recensement, la commune percevra une dotation totale de la part de l'Etat d'un montant de 12.759 €. En ce qui concerne la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs, Madame BRENIER propose les montants suivants :

-Coordonnateur communal 3.500 € nets.

-Agents recenseurs 900 € nets par agents.

Monsieur le Maire précise à Madame BALLANDRAS qu'une partie des agents recenseurs a déjà été recrutée par le biais de Pôle Emploi.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- 7 - FINANCES / AUTORISATION DE CREDITS POUR INVESTISSEMENTS 2016.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle les termes de l'article L.1612/1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette procédure permet de conserver un rythme égal de mandatement des factures d'investissement dans l'attente du vote du budget 2016, évitant en cela de pénaliser les entreprises ayant travaillé pour la commune.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- 8 - FINANCES / SUBVENTION AU CCAS / AVANCE SUR BUDGET 2016.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil de voter une avance sur la subvention annuelle attribuée par la commune au C.C.A.S. Cette avance sera de 30.000 € et permettra de couvrir les dépenses du C.C.A.S. avant le vote de son budget 2016.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

- 9 - FINANCES / DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2016.

Chaque année, la commune doit entreprendre des travaux représentant des sommes importantes, tant pour le budget principal que pour les autres budgets annexes. Pour atténuer la charge financière que représentent ces équipements pourtant indispensables ou souhaités, il est habituel de faire appel au concours d'autres organismes ou collectivités tels que l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, le Syndicat SEDI 38 ou autres.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter les concours financiers nécessaires aux investissements communaux, ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2016, auprès des différents organismes ou collectivités compétentes.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 28 Pour: 28

- <u>10 – FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE 2016.</u>

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le principe d'attribution des différentes primes et indemnités allouées au Personnel Communal et aux Elus, sachant que ces attributions sont revalorisées par arrêtés du Maire, selon les dispositions légales en matière de régime indemnitaire.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil les différentes primes et indemnités. Il est précisé que les critères suivants seront appliqués pour l'attribution du régime indemnitaire, à savoir la manière de servir, les compétences professionnelles, la ponctualité.

Ces primes 2016 sont les suivantes :

-Prime de travaux -I.F.T.S.

- -Prime de service et de rendement
- -Indemnité pour travaux insalubres
- -Prime de fin d'année
- -I.A.T.
- -I.E.M.P.
- -Indemnité de départ en retraite

- -I.H.T.S.
- -Indemnité du Maire et des Adjoints
- -Frais de mission des Elus
- -Supplément indemnitaire
- -Prime spéciale de police municipale
- -Prime de fonction et de résultat

Madame BALLANDRAS demande si ces primes sont « soumises à objectifs et comment est faite la vérification de leur réalisation ». Monsieur SBAFFE confirme que les primes attribuées sont liées à l'obligation de résultats et à la manière de service, ainsi qu'au comportement de l'agent au regard de la notion de « service public ».

Madame BRENIER précise pour sa part que les fiches de postes de chacun des agents comportent des objectifs à atteindre et que les entretiens individuels qui vont remplacer l'ancienne notation des agents au 1^{er} janvier 2016 permettront de vérifier si ces objectifs ont bien été atteints.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

POINTS SUPPLEMENTAIRES

- <u>1 - EMPRISE FONCIERE MAISON DE SANTE / DECLASSEMENT PROVISOIRE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.</u>

Par délibération du 6 novembre 2015, le Conseil a approuvé le projet de compromis de vente devant être passé entre la SEMCODA et la commune, en vue de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le compromis stipule notamment « qu'une partie de la rue du lotissement Letrat sera provisoirement déclassé du Domaine Public Communal ».

Un document d'arpentage a été établi par le cabinet de géomètres ABAQUE, ce qui a permis de définir précisément l'emprise de voirie à déclasser, à savoir 281 m². Cette procédure permettra à la SEMCODA d'aménager les places de stationnement prévues dans le projet, puis de rétrocéder à la commune après réalisation la partie de voirie déclassée. Celle-ci reviendra donc à terme dans le Domaine Public Communal.

Monsieur le Maire précise que cette procédure de déclassement ne nécessite pas d'enquête publique, compte tenu de son caractère provisoire.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants: 29 Pour: 29

- <u>2 - FINANCES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015 AU TELETHON.</u>

Par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil municipal avait validé le principe d'attribuer des subventions exceptionnelles à des associations ayant eu des activités particulièrement remarquables tout au long de l'année écoulée et ce, dans les domaines sportif, culturel et social.

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances précise que ces attributions viennent en plus de la somme attribuée annuellement aux associations. Pour l'année 2015, ces projets d'attributions seront présentés au Conseil municipal prévu en janvier 2016. Cependant, il convient de prévoir dès à présent une attribution de subvention exceptionnelle pour le TELETHON, compte tenu des actions qui ont été engagées récemment et tout au long de l'année 2015.

Monsieur SBAFFE propose d'attribuer 300 € au TELETHON, ce qui portera à 619 € la somme totale attribuée par la commune à cette association pour l'année 2015.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

<u>Votants</u>: 29 <u>Pour</u>: 29

- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

RESSOURCES HUMAINES (Françoise BRENIER).

Deux contrats aidés ont été signés pour assurer les missions du service « secrétariat-accueil » de la mairie.

STADE SYNTHETIQUE (Mohamed BELMELIANI).

Remerciements aux agents du Centre Technique Municipal pour l'entretien de cet équipement. L'homologation est en cours auprès du District de Football de l'Isère.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

La mise en place du Conseil Municipal Enfants rentre dans sa phase de communication, afin que les candidatures puissent être enregistrées après les congés de Noël.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

Un bâtiment préfabriqué sera posé vers l'école Renoir afin de permettre l'accueil d'élèves supplémentaires (environ 45 à 50 places) en restauration scolaire. L'installation se fera pendant les congés de Noël.

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS).

Projet d'implantation de mares pédagogiques dans l'enceinte d'une école, de façon à lier cette initiative avec la gestion de l'espace naturel sensible du marais de la Léchère.

MAISON DU LIVRE (Hélène MARCHAND).

Festival du film « Le jour le plus court » du 18 au 20 décembre avec sept programmations « Jeunesse et Adultes ».

CULTURE (Philippe REYNAUD).

Beaucoup de monde au spectacle de musique brésilienne qui s'est tenu à 19 heures. Cet horaire est à étudier pour de prochaines programmations culturelles.

Remerciements aux agents du service culturel pour leur professionnalisme et leur sens du service.

SKATE PARK (André PAVIET SALOMON).

Cet équipement est presque terminé, car il reste quelques travaux de finition ainsi que la mise en place du « Pump Track ».

SYNDICAT DES EAUX (Gilbert POMMET).

-Vote du nouveau tarif de l'eau qui passera de 1,18 € par m3 à 1,23 €, soit une augmentation de plus de 5%. Cette augmentation vise à financer les gros investissements à venir en matière de remplacement des anciens réseaux de distribution d'eau potable qui datent de plus de 70 ans.

La commune de Tignieu Jameyzieu sera impactée pour ses réseaux rue du Montay (depuis la rue de Bourgoin jusqu'au virage avec la rue du Gambaud) et sur la rue de Bourgoin (depuis la place de la mairie jusqu'à l'impasse des Sables).

- -Mise en place de contrôles sur les poteaux d'incendie pour éviter le vol d'eau et sanctionner financièrement les contrevenants.
- -Le syndicat constatant une recrudescence des déclarations de fuites d'eau a lancé une enquête pour vérifier la véracité de celles-ci. Il semble que des particuliers utilisent de fausses déclarations de fuites pour ne pas payer leur consommation d'eau potable.

SIVU ISLE CREMIEU (Philippe REYNAUD).

Versement à la commune d'une somme de 76.000 € correspondant à la quote-part revenant à Tignieu Jameyzieu suite à la dissolution du SIVU de l'Isle Crémieu.

INSERTION / SOCIAL (Philippe REYNAUD).

Le regroupement des associations « Bel Arc en Ciel », « Couleurs et Senteurs » et « Panier Garni » a donné naissance à GALI (Groupement d'Associations Locales d'Insertion).

- QUESTIONS DIVERSES.

Madame BRENIER trouve que les guirlandes disposées sur les deux platanes devant la mairie cachent l'illumination tricolore. Peut-on les débrancher ?

Réponse du Maire : Proposition possible, à voir avec l'entreprise qui pose ces guirlandes.

- INFORMATIONS DIVERSES.

- -Monsieur CAZALY informe le Conseil du très bon ressenti par la population, de la cérémonie qui s'est tenue place de la mairie le 8 décembre en hommage aux victimes des attentats.
- -Monsieur Thomas MICHAUD remplace Monsieur Thierry DEMARET en qualité de Sous-préfet de la Tour du Pin.
- -Une réunion s'est tenue le 8 décembre en Sous-préfecture de Vienne dans le cadre de la gestion du service de collecte des déchets ménagers sur la commune de Tignieu Jameyzieu au 1^{er} janvier 2016, compte tenu de la dissolution du Syndicat Mixte Communal de l'agglomération de Pont de Chéruy au 31 décembre 2015

Madame Le Sous-préfet a mis en demeure le Syndicat et la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry de régler ce problème sous huitaine. Passé ce délai, le Syndicat Mixte Nord Dauphiné et la COVED (chacun prestataire de ce service sur la CCIC et sur la CCPDLSE) s'organiseront directement, pour que le service de collecte soit assuré dans les mêmes conditions sur notre territoire communal.

-Dans le cadre de la reprise de la compétence « Maison des Jeunes et de la Culture », la procédure se poursuit entre les communes concernées.

FIN DES DEBATS : 21 heures 05.